



**PROVINS**  
DEPUIS 1930

## Communiqué de presse

Sion, le 18 mars 2020

### **Provins s'organise pour une votation cruciale par correspondance sur les objets de ses deux Assemblées générales extraordinaires du mois d'avril**

***A la suite du décret de l'état de situation extraordinaire prononcé ce lundi 16 mars par le Conseil d'Etat valaisan et le Conseil fédéral, la plus grande cave du Valais s'organise dorénavant pour une votation par correspondance. Regroupant près de 3'000 sociétaires, dont environ 1'000 participants prévus aux deux assemblées générales extraordinaires du 14 avril, Provins a opté pour une nouvelle forme de votation respectant les directives fédérales annoncées ce lundi.***

Provins avait informé en date du 11 mars tous ses sociétaires de la tenue de deux assemblées générales extraordinaires le 14 avril 2020 en vue de sa transformation en société anonyme, avec l'entrée de fenaco société coopérative en tant qu'actionnaire majoritaire. « Ce partenariat avec fenaco, qui offre à nos sociétaires une solution globale afin de résoudre les problèmes financiers immédiats ainsi qu'une vision à long terme pour relever les défis commerciaux d'aujourd'hui et de demain, est une opportunité unique que nous ne pouvons pas repousser à une date ultérieure. », déclare Otmar Hofer, Directeur général de Provins.

Le Conseil d'administration de Provins Société coopérative a décidé que, sur la base de l'art. 6a de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures de lutte contre le coronavirus, les sociétaires de la coopérative, respectivement les actionnaires après la transformation en SA, doivent exclusivement voter par correspondance pour faire valoir leurs droits dans le cadre des deux assemblées extraordinaires convoquées le 11.3.2020 pour la date du 14.4.2020. Les nouvelles invitations à voter, accompagnées des bulletins de vote, seront adressées aux sociétaires au plus tard le 30 mars 2020. Les deux bulletins de vote devront être adressés par les sociétaires à Me Christian Favre, Notaire à Sion, d'ici le 14 avril 2020, le timbre postal faisant foi. Le dépouillement des votations et le constat des résultats seront effectués par Me Christian Favre en son étude de Sion et les résultats communiqués le 16 avril 2020.

Dans le courant de la semaine prochaine, un courrier prioritaire explicatif et détaillé, comprenant toutes les instructions de ce vote par correspondance, sera adressé aux sociétaires. « Nous regrettons vivement de ne pouvoir maintenir les assemblées en plénum pour cette décision historique qui appartient aux sociétaires, mais pour garantir la survie de Provins et surtout afin de préserver les intérêts de nos vigneronnes et vigneron, il est impératif que la proposition de partenariat avec fenaco soit adressée aux sociétaires et que le vote ait lieu comme prévu dans les délais déjà fixés. », rajoute le Directeur général.

Le bureau des sociétaires de Provins qui officie comme « Infoline » est également à disposition des membres pour toutes questions: 027 328 66 88/89 - [viti@provins.ch](mailto:viti@provins.ch). Le site internet de Provins sera mis à jour régulièrement pour tenir nos sociétaires et clients informés sur cette votation cruciale qui va déterminer l'avenir de Provins.

### **Contact médias**

Nick Crettenand / [nick.crettenand@provins.ch](mailto:nick.crettenand@provins.ch) / +41 27 328 66 10

### **A propos de Provins**

Fondée en 1930, la cave Provins est le plus important producteur de vins suisse et l'une des entreprises phares de l'économie valaisanne. Sa production représente environ 20% de celle du canton et environ 10% du pays. Son effectif compte 70 collaborateurs et son chiffre d'affaires annuel 2018/2019 se monte à CHF 47 millions. Forte de 3'000 sociétaires, Provins exploite 780 hectares de vignes, disséminés sur tout le territoire valaisan. La coopérative propose 110 crus répartis dans une vingtaine de gammes et approvisionne tous les secteurs du marché, des grands distributeurs aux particuliers, en passant par les restaurateurs gastronomiques. Maison la plus primée lors des concours nationaux et internationaux, elle a obtenu à deux reprises le titre de « Cave de l'année », en 2008 et 2013.

[www.provins.ch](http://www.provins.ch)

### **A propos de fenaco société coopérative**

fenaco est une société coopérative agricole reposant sur un concept centenaire. Elle appartient à 186 LANDI et à leurs quelque 43 000 membres, parmi lesquels près de 22 000 agricultrices et agriculteurs suisses actifs. En tant que partenaire de commercialisation de produits de l'agriculture, fenaco veille à ce que les denrées alimentaires suisses de haute qualité (fruits, légumes, pommes de terre, céréales, viande et boissons) parviennent jusqu'aux clients. En tant que fournisseur, fenaco propose aussi un large éventail de produits et de prestations pour garantir une agriculture durable, efficace et orientée vers le marché. Les marques de fenaco les plus connues sont Volg et LANDI (détaillants), AGROLA (énergie), LANDOR (engrais), UFA (aliments fourragers), Ernst Sutter (produits carnés), RAMSEIER Suisse (boissons) et DiVino (producteur de vins). fenaco société coopérative, dont le siège est à Berne, emploie plus de 10 000 collaborateurs et a enregistré un produit net de CHF 6,77 milliards en 2018.

[www.fenaco.com](http://www.fenaco.com)